

Double prix du blé—Loi

tue désormais sur le marché libre. Cette mesure n'a fait qu'aggraver la perte de revenu des producteurs agricoles dans l'ouest du Canada.

Le comité des céréales du ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan a effectué une étude à ce sujet. Celle-ci démontre que les producteurs de la Saskatchewan ont perdu environ 160 millions de dollars au cours des trois dernières années à cause du recours aux mécanismes du marché libre pour la commercialisation des grains de provende. Dans des conditions de marché idéales, ce qui n'est jamais le cas, cela représenterait théoriquement une baisse du coût de l'alimentation d'environ 160 millions de dollars pour les consommateurs. Si vous êtes au courant de la conjoncture actuelle du marché des céréales, vous vous rendez vite compte que ce n'est pas cela qui s'est produit. Au lieu d'une réduction des coûts de production des industries qui consomment des moulées, on a enregistré une concentration accrue des intérêts et une augmentation des transferts de propriété et de moyens de production dans la préparation de moulées particulièrement dans le secteur de l'élevage des porcs, surtout au Québec où les offices de commercialisation ne jouaient pas de rôle dans la commercialisation des porcs.

● (1520)

Les salaisons, avec leurs filiales spécialisées dans l'aliment pour bétail, sont intervenues pour profiter des bas prix, parce qu'en effet les grains offerts sur le marché libre sont des grains de catastrophe. Des pressions s'exercent en permanence sur les prix et, au lieu de passer par la Commission canadienne du blé, qui traite pour le compte du producteur et qui se trouve en situation de force pour maintenir les prix, nous nous sommes laissés retomber encore une fois dans une situation où les producteurs cherchent à traiter individuellement, en concurrence les uns avec les autres. Fatalement, les prix se sont effondrés.

Ces deux facteurs réunis ont réduit considérablement les revenus du producteur qui vit dans la région relevant de la Commission canadienne du blé, et nous estimons que la situation aurait pu être mieux gérée si la commercialisation du grain de provende était restée à la Commission canadienne du blé, et si des garanties réalistes avaient été données pour la consommation de grain au Canada.

Nous proposons que les subsides soient rétablis. Leur suppression n'apporte d'économies réelles ni à l'État ni à la population. Nous estimons que la vente libre du grain de provende doit être abolie et que la Commission canadienne du blé doit la prendre en main, non seulement parce que cela donne de meilleurs revenus aux producteurs, mais pour toutes sortes de raisons que nous ne pouvons examiner aujourd'hui. Je pense par exemple à la commercialisation, au transport, à la manutention, à la répartition et à l'acheminement du grain.

Nous estimons qu'il faudrait repenser à la notion initiale du système des deux prix, au lieu d'un prix plafond et d'un prix plancher séparés par un écart présenté à la Chambre tous les trois ou quatre ans. Il faudrait des négociations annuelles entre l'État ou un de ses organismes et les céréaliculteurs, afin d'établir chaque année une relation acceptable entre les prix et les coûts. Le grain serait alors acheté par les meuneries. Nous pensons que cela cadrerait avec la situation actuelle du marché canadien et correspondrait mieux à la notion initiale du sys-

tème du double prix, qui a été conçu par les organismes agricoles et autres il y a vingt ou trente ans. Cela serait plus juste aussi bien pour le consommateur que pour le producteur.

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, je tiens à participer à ce débat sur le bill C-6, en particulier pour faire valoir que dans cette question du blé, l'une des choses les plus importantes que nous ne devons pas oublier, c'est que dans tout ce secteur de l'agriculture, la production et les producteurs eux-mêmes ne reçoivent pas toute l'attention qu'on devrait leur accorder. Il est juste de signaler le fait qu'invariablement, dans n'importe quel pays, la pêche, la forêt et l'agriculture figurent au dernier rang de la liste des priorités gouvernementales. C'est ainsi qu'on néglige ces secteurs importants malgré le fait qu'hier 12,000 enfants de moins de cinq ans sont morts de faim, qu'aujourd'hui encore 12,000 subissent le même sort et demain 12,000 autres.

Nous vivons dans un monde où les quatre cinquièmes de la population souffrent de malnutrition. Je suis certain que les Canadiens seront sidérés d'apprendre que dans notre monde plutôt d'abondance, environ 70 millions de personnes souffrent de lésions cérébrales permanentes et incurables causées par un manque de protéines dans leur alimentation. Lorsque nous parlons de céréaliculteurs et de blé, la première chose que nous devons reconnaître, c'est que le céréaliculteur exploite une entreprise de production alimentaire et que le monde compte deux seules sources alimentaires, la terre et l'eau.

Depuis toujours, les habitants des Prairies ont cru que le prix du blé se comparait à ceux du pétrole. Le prix d'un boisseau de blé était approximativement le même que celui d'un baril de pétrole. Ceux qui se souviennent de l'époque où nous payions \$3 pour un boisseau de blé se souviendront de même qu'un baril de pétrole coûtait aussi environ \$3. Le prix du blé a suivi l'évolution des prix du pétrole. Lorsque le baril de pétrole coûtait \$4, le prix du boisseau de blé était le même et les choses ont évolué ainsi jusqu'à ces dernières années où l'on a assisté à un écart marqué entre le prix de ces deux produits, écart qui s'est confirmé très rapidement. Le prix du pétrole a augmenté pour atteindre presque \$35 le baril sur les marchés mondiaux tandis que le prix du blé est toujours demeuré entre \$5 et \$7. Les agriculteurs ont donc dû absorber une augmentation très forte des frais d'importation du prix de revient des produits chimiques, du prix des terrains, du prix de la machinerie, du coût de la main-d'œuvre et ainsi de suite.

Il ne faudrait pas manquer non plus de souligner que l'accroissement du coût du capital est de toute première importance. Je ne blâme pas le gouvernement en particulier pour cette situation, mais les taux d'intérêt exercent actuellement une pression sur les agriculteurs; il faut aussi nous rappeler que bien que les agriculteurs tirent un revenu qui est plus ou moins fixé par rapport aux prix qu'ils reçoivent, ils ne sont pas en mesure de contrôler les coûts qu'ils doivent subir afin de bien faire leur travail.

J'ai devant moi un passage intéressant tiré d'un des derniers numéros du *Journal* d'Edmonton, quotidien qui paraît quelque peu à l'ouest du *Journal* d'Ottawa. On y apprend que pour acheter dix onces de café instantané au prix actuel, un agriculteur doit vendre 150 livres de blé. Pour acheter un pain dont la fabrication n'exige guère plus d'une livre de blé, il lui faut en vendre treize livres. Quand il fait réparer son automobile, le